

PLAN THEORIQUE DE SCOLARISATION DE LA TUNISIE

Il a paru intéressant de publier le plan de scolarisation établi par la Direction de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts du Gouvernement Tunisien. Ce plan a été dénommé théorique, puisqu'il est bien certain que, soit avancé dans certaines régions, soit retardé dans d'autres, les réalisations pratiques ne peuvent suivre exactement le rythme de scolarisation prévu pour l'ensemble du pays. Disons, pour plus de précision, que c'est un plan optimum dont, par un effort obstiné et malgré de grandes difficultés, surtout budgétaires, l'Administration s'efforcera de se rapprocher.

I. — POSITION DU PROBLEME

Un plan optimum

Pour déterminer les objectifs que doit se proposer la Tunisie dans le domaine de l'instruction publique, il convient de faire appel à trois ordres de considérations :

1° *Du point de vue démographique*, l'augmentation constante de la population impose un effort grandissant d'autant plus impérieux qu'il est nécessaire :

— de réduire le retard enregistré jusqu'ici dans le développement de la scolarisation par rapport aux effectifs à scolariser;

— de suivre ensuite, par la création de classes nouvelles chaque année, le rythme d'accroissement de la population.

2° *Du point de vue économique*, il est indispensable de préparer, par un enseignement judicieusement conçu, des hommes aptes à participer utilement à un effort de production auquel l'économie, encore fragile et attardée de la Régence, donne un caractère de nécessité inéluctable.

Cette considération conduit, dans le cadre d'ensemble d'un enseignement général adapté, à l'usage des masses, aux éléments d'une économie différenciée, à développer l'enseignement technique et professionnel, en tenant compte de la hiérarchie des besoins connus et prévus de la Tunisie.

3° *Du point de vue culturel*, la Tunisie est soucieuse de développer des élites dont l'importance est déjà plus grande que dans les pays voisins et qui unissent à la culture arabe et musulmane, la culture française et occidentale. La position géographique de la Tunisie, son passé historique, les lignes de force de son évolution imposent une telle vue. Les besoins économiques, administratifs et politiques du pays ne sauraient être satisfaits sans la préparation, dans les différents secteurs, d'élites recrutées sur la large base d'une éducation des masses.

II. — PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES

Le développement de la population tunisienne pose, dans des termes particulièrement difficiles, le problème de la scolarisation. De 2.608.310 habitants en 1936, cette population atteignait en 1946 3.230.952 unités, parmi lesquelles le recensement dénombrait 857.619 enfants (garçons et filles) âgés de 5 à 14 ans. L'analyse de ces chiffres d'accroissement au demeurant assez communs actuellement dans l'ensemble des pays musulmans, conduit aux approximations suivantes :

1° Si l'on ne retient dans ces chiffres que ceux de la population scolarisable, c'est-à-dire le nombre auquel on peut vraisemblablement, en l'absence de données plus précises, s'arrêter pour déterminer la masse des enfants de 6 à 13 ans, on parvient à un effectif d'environ 700.000 enfants. Mais il est à noter que les accroissements démographiques modifiant continuellement, par un élargissement continu de la base, la pyramide des âges de la population, le pourcentage des enfants scolarisables s'accroîtra encore dans les années suivantes par rapport au total déjà continuellement en hausse de la population.

2° Le développement de l'enseignement étant lié dans son principe à l'existence d'une économie différenciée et d'une civilisation d'échanges, la réalité démographique doit être interprétée à la lumière d'une distinction entre la population agglomérée (villes et villages de plus de 25 foyers) et la population dispersée vivant dans des maisons isolées, ou non encore sédentarisée.

Si l'on considère seulement la population agglomérée, le recensement de 1946 donne un total de 1.033.705 habitants (831.658 Tunisiens et 202.067 Européens), recensés dans les communes. Mais à ces chiffres il convient d'ajouter ceux de la population tunisienne fixée dans des centres comptant au moins 25 foyers, soit approximativement — (car l'annuaire des statistiques de 1940-1946 ne donne pas les chiffres du recensement en 1946 de cette catégorie de la population qui comptait en 1936 412.951 unités) un ensemble de 510.000 personnes. Si l'on ajoute enfin à cette catégorie de la population les 37.482 Européens recensés en 1946 dans les centres non érigés en communes, ou vivant dans des fermes isolées, mais qui, en fait, font donner une instruction primaire à leurs enfants, la population totale dans laquelle se recrutent au premier chef les effectifs sco-

laïres atteint environ 1.600.000 personnes, soit approximativement la moitié de la population de la Régence.

Dans ces conditions, l'effectif scolarisable (enfants de 6 à 13 ans) s'établissait en 1946, pour cette partie de la population autour de 350.000 unités.

3° Cette distinction entre population agglomérée et population clairsemée ne saurait avoir d'ailleurs, du point de vue de la scolarisation, une absolue valeur. Déjà, actuellement, 120 écoles à une ou parfois deux classes fonctionnent en Tunisie en dehors des communes ou des agglomérations de plus de 25 feux.

Mais la faible importance des effectifs, qui s'établissent aux environs de 6.000 élèves, par rapport aux effectifs totaux de l'enseignement primaire (104.620 dans l'enseignement public, 29.585 dans les écoles privées) suffit à montrer que l'appel à l'enseignement et le besoin de cet enseignement, en dehors des difficultés particulières que pose la création d'une école au milieu d'une population éparse, ont été moindres que dans les agglomérations.

Il est donc possible de conclure à la nécessité d'entreprendre et de poursuivre jusqu'à la scolarisation totale un effort intense dans les villes et agglomérations, en remettant à une date plus lointaine l'achèvement de la scolarisation en milieu rural, sur la base de réalisations progressives, dont la conception devra obéir à la double nécessité de donner à la masse un enseignement de première urgence, qui se complètera par la suite, et de sélectionner les meilleurs élèves pour leur offrir les mêmes facilités d'accès aux formes supérieures de la culture que celles dont bénéficient les jeunes citadins.

4° Cette vue est d'autant plus acceptable, dans le cadre du développement de la scolarisation, qu'elle correspond à l'ordre d'accroissement général de la population qui est :

— dans les centres érigés en communes

de 1921 à 1926 de 9%
de 1926 à 1931 de 14%
de 1931 à 1936 de 18%
de 1936 à 1946 de 33%

— dans les centres non érigés en communes

de 1926 à 1931 de 4%
de 1931 à 1936 de 17%
de 1936 à 1946 de 25% approximativement

— dans l'ensemble de la Tunisie

de 1921 à 1926 de 3%
de 1926 à 1931 de 11%
de 1931 à 1936 de 8%
de 1936 à 1946 de 23%.

Enfin, l'évolution démographique de l'Afrique du Nord ouvrira la perspective d'une augmentation en 20 ans de 41% de la population par rapport aux chiffres de l'année 1946 (cf. Louis Chevalier : « Le problème démographique nord-africain). Appliqué à la Tunisie, dont

La densité urbaine est assez accentuée, ce pourcentage d'accroissement ferait prévoir pour 1966 une hausse de :

— 50% pour la population urbaine ou semi-urbaine,

— 30% pour la population éparse,

ce qui donnerait un chiffre de population d'environ 2.400.000 citadins et 2.100.000 ruraux.

Transposés sur le plan scolaire, ces chiffres donneraient un effectif scolarisable approximatif en 1966 de :

— 520.000 enfants dans les agglomérations,

— 460.000 enfants dans la population éparse,

ces chiffres constituant d'ailleurs un minimum si l'on considère que l'accroissement de la population, se faisant par la base, entraîne l'augmentation corrélatrice du nombre des enfants à scolariser, par rapport à la population totale.

III. — STRUCTURE D'UN PLAN DE SCOLARISATION TOTALE

Ces remarques permettent l'établissement d'un plan théorique dont la conception générale est la suivante :

1° Il est nécessaire que le rythme des créations, au lieu d'être uniforme d'année en année, soit au contraire progressif pour tenir compte :

— de l'augmentation des facultés contributives du pays sur la base d'une productivité accrue et d'une transformation des conditions économiques;

— des facilités plus grandes qu'offrira au cours des années qui auront suivi les premières réalisations de la période quinquennale 1944-1949 et de la future période quinquennale 1949-1953, le recrutement des maîtres destinés à l'enseignement.

2° Il est utile de distinguer, pour déterminer l'importance des créations à entreprendre, les deux catégories de la population (population agglomérée et population éparse). Pour cette dernière, l'achèvement de la scolarisation, suivant un rythme également croissant, peut être prévu à une date plus lointaine (25 ans) que pour la population agglomérée (20 ans).

Enfin, le développement scolaire dans les campagnes est lié à la transformation des conditions économiques et sociales et le réseau d'écoles, ainsi que l'orientation de l'enseignement, sont à concevoir différemment pendant les prochaines années, sans négliger pour autant les nécessités de la sélection des élites :

a) enseignement de première urgence de 5 ans, ou éventuellement de 4 ans (au lieu de 7 ans);

b) création de circonscriptions scolaires rurales groupant, autour d'une école centrale qui donnera un enseignement de 7 années et comprendra éventuellement des classes secondaires complémentaires ou techniques, un réseau d'écoles rurales (enseignement de 5 ans au éventuellement de 4 ans);

c) sélection attentive des meilleurs élèves qui seront dirigés soit sur l'enseignement secondaire, soit sur l'enseignement technique, avec accès éventuel à l'enseignement supérieur.

3° Le plan des créations jusqu'en 1969, (plan de 20 ans) comporterait donc l'échelonnement suivant (le chiffre de 980.000 enfants scolarisables établi pour 1966 étant déjà dépassé, mais les prévisions d'un enseignement rural de 5 ans ou de 4 ans permettant, durant la période de réalisation du plan et en attendant une organisation définitive des études, d'accueillir dans les campagnes un nombre d'élèves plus grand à cause de la durée moindre des études faites dans les écoles de première urgence) :

ANNEE	Accrois. total	Accrois. population agglom.	Accrois. population éparse	Population scolaire totale
1920	—	—	—	50.340
1938	—	—	—	110.550
1949	12.000	10.000	2.000	147.000
1950	16.000	13.000	3.000	163.000
1951	16.000	13.000	3.000	179.000
1952	16.000	13.000	3.000	195.000
1953	16.000	13.000	3.000	211.000
1954	16.000	10.000	6.000	227.000
1955	18.000	12.000	6.000	245.000
1956	20.000	12.000	8.000	265.000
1957	20.000	12.000	8.000	285.000
1958	20.000	12.000	8.000	305.000
1959	20.000	12.000	8.000	325.000
1960	25.000	15.000	10.000	350.000
1961	30.000	20.000	10.000	380.000
1962	35.000	25.000	10.000	415.000
1963	40.000	25.000	15.000	455.000
1964	40.000	25.000	15.000	495.000
1965	60.000	30.000	30.000	555.000
1966	60.000	30.000	30.000	613.000
1967	60.000	30.000	30.000	675.000
1968	70.000	30.000	40.000	745.000
1969	70.000	30.000	40.000	815.000
	680.000	392.000	288.000	

L'on aboutirait ainsi, d'après ce plan théorique, aux résultats suivants :

a) la scolarisation des enfants appartenant à la population agglomérée serait effective dès 1969, puisque l'effectif de 520.000 enfants aurait été atteint à cette date en raison d'un accroissement de 392.000 unités sur un effectif actuel de 129.000 (135.000 — 6.000 appartenant aux 120 écoles rurales).

b) La scolarisation de la population éparsée serait très avancée puisque 294.000 enfants (288.000 + 6.000) auraient été inscrits sur un total de 460.000. En outre, la substitution pour cette première période de l'école de première urgence de 5 ans ou éventuellement de 4 ans, à l'école de 7 ans, correspondrait à la scolarisation de 410.000 enfants

$$\left(\frac{294.000 \times 7}{5}\right) \text{ dans le premier cas,}$$

et de 500.000 dans le second cas,

$$\left(\frac{294.000 \times 7}{4}\right).$$

c) le rythme progressif des créations et leur partage entre les deux catégories de la population suivrait le rythme d'accroissement de la productivité du pays en même temps qu'il tiendrait compte des exigences qu'entraînent la formation des maîtres et la sélection des élites.

Il est évident, en effet, que cet accroissement des effectifs de l'enseignement primaire nécessitera l'ouverture de plusieurs écoles normales et la création de lycées, collèges et établissements d'enseignement technique. Ces créations doivent être également chiffrées.

En effet, l'application d'un tel plan, si l'on se base sur les rapports actuels entre les effectifs de l'enseignement secondaire, de l'enseignement primaire et des écoles normales, exigerait la création, suivant le même rythme, de :

- 50 à 60 établissements secondaires
- 8 à 10 écoles normales.

d) malgré sa progressivité, l'exécution de ce plan doit être appréciée comme suit au regard du budget tunisien :

- jusqu'en 1954, il ne correspond qu'à une augmentation de 50%.
- en fin de réalisation, au moment où la transformation économique du pays doit déjà porter ses fruits, il imposerait un effort de 6 fois environ plus important que l'effort actuel, dans le cas d'une exécution optima des prévisions à 100%.

e) Il est à noter enfin que, durant les premières années surtout, la scolarisation des fillettes musulmanes sera plus difficile, surtout dans la population éparsée, que celle des garçons. Dans ces conditions, la scolarisation totale de ceux-ci serait vraisemblablement effectuée, dans le cadre de ce plan, à une date antérieure à celle qui est ici prévue.

de diversifier l'enseignement professionnel et technique à la fois en étendue (diversité des métiers) et en qualité (diversité des catégories);

d'entretenir avec les organismes professionnels et économiques des relations constantes afin d'éviter entre les besoins et les ressources offertes par l'enseignement un décalage préjudiciable également à la profession et à l'école. C'est dire que, par toutes sortes de moyens, l'enseignement tunisien devra se rapprocher des ministères, services et organismes économiques, afin de pouvoir connaître leurs besoins et se préparer à y répondre;

5° L'enseignement technique doit enfin, sous peine de faillir à sa tâche :

être de bonne qualité;

disposer de moyens en personnel et en métier, notamment en matériel neuf, afin que les apprentis ne prennent pas à l'école des habitudes de travail périmées qui les gêneraient, une fois sortis de l'école et entrés dans une usine, pour l'utilisation d'un outillage moderne.

6° Mais dans cet ordre d'idées, il faut convenir que l'enseignement technique, à ses divers degrés, nécessite des crédits élevés et qu'il est difficile de faire coïncider aussi exactement qu'il faudrait, la préparation des élèves et des débouchés parfois mouvants. Il en résulte que :

l'on doit nommer au premier degré, dans la plupart des cas, une formation de base susceptible de plusieurs orientations ultérieurement;

l'orientation et la sélection doivent être bien conçues et vigilantes;

la formation des adolescents dans une hiérarchie d'établissements techniques doit se fonder sur une base suffisamment large pour que la sélection soit efficace sans compromettre la satisfaction, à l'aide de la majorité des élèves formés, des besoins les plus larges, les plus immédiats et les plus vitaux du pays.

De ces conditions se déduisent des objectifs généraux qu'il ne sera possible de définir avec une suffisante précision qu'après un inventaire détaillé des besoins de la Tunisie et surtout des moyens financiers qu'elle peut, pour une durée assez longue, mettre en œuvre pour les satisfaire.

1° L'agriculture (céréaliculture, oléiculture, cultures irriguées, élevage, palmeraies) constituant pour longtemps encore la principale ressource du pays et occupant la plus grande partie de la population adulte, il importe de préparer à tous les degrés de l'échelle des utilisations (ouvriers, spécialistes, cadres de maîtrise, ingénieurs) :

des agriculteurs (écoles de divers ordres rattachées au Ministère de l'Agriculture, cours complémentaires ruraux, cours d'adultes ruraux avec stages professionnels, imprégnation agricole des écoles primaires rurales et développement de l'esprit de mutualité et de coopération);

IV. — CONSIDERATIONS SUR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

Mais dans un pays d'évolution comme la Tunisie, l'enseignement ne saurait se borner à une éducation des enfants préalable à la formation des adultes, S'il est exact qu'il est indispensable à un pays moderne de développer l'éducation des masses suivant des conceptions et selon des formules qui peuvent varier selon les pays et se modifier suivant les moyens dont les expériences nouvelles en matière de pédagogie fournissent les éléments, on ne saurait contester la nécessité d'un effort considérable dans le domaine technique et professionnel. On ne transforme pas un pays sans former l'homme et il est nécessaire, compte tenu des exigences de la sélection d'élites diversifiées, d'apporter une attention particulière à la préparation des producteurs.

Que ce soit en matière d'agriculture, d'industrie, de commerce, le monde d'aujourd'hui exige, surtout si le développement démographique impose la recherche des moyens permettant l'amélioration des ressources actuelles du pays et la création de nouvelles richesses, une adaptation ou un abandon des formules de production et d'échanges de jadis. L'école doit apporter sa contribution à ce qui est, suivant les cas, évolution ou révolution. Il convient même que l'opinion publique tout entière prenne conscience de ces impératifs et particulièrement les élites. Questions matérielles et techniques et problèmes humains sont intimement mêlés.

Certaines considérations semblent à retenir :

1° Il ne saurait d'abord être question en Tunisie comme ailleurs de faire coexister dès les premières années de la scolarité l'enseignement général et l'enseignement professionnel. Il faut éclairer l'esprit des enfants par des notions générales et mettre à leur disposition des mécanismes psychologiques avant d'armer d'outils des bras qui seraient trop faibles pour les manier.

2° Mais l'enseignement primaire, suivant un principe pédagogique bien connu, doit être adapté au milieu dans lequel il est donné sans que sa valeur éducative en soit diminuée pour autant. Ainsi, la réalité des choses et la pensée des métiers peuvent imprégner l'enseignement primaire tunisien et contribuer à la préparation du producteur.

3° Les études primaires une fois faites ou, s'il s'agit de grands élèves, déjà largement commencées, il convient de diriger vers l'apprentissage de la production, selon une vue aussi nette que possible des besoins du pays, de l'ampleur, de la qualité et du caractère plus ou moins permanent des débouchés, un nombre d'élèves correspondant aussi exactement que possible à ces besoins.

4° Il est indispensable pour cela :

de connaître avec quelques années d'avance ces besoins afin de profiter de ce délai pour se préparer à les satisfaire au moment où ils apparaîtront ou de graduer l'effort selon leur évolution prévisible;

des conducteurs, monteurs, réparateurs de machines agricoles et de tracteurs (mécaniciens, ajusteurs, forgerons, chaudronniers);

des maçons, cimentiers (habitat rural, locaux professionnels, hangars et granges, construction de barrages, de canaux d'irrigation, de conduites forcées, etc...);

du personnel pour les industries dérivées de l'agriculture ou travaillent pour elle (conserveries, huileries, engrais, etc...).

2° L'industrialisation du pays, qui ne sera, à moins de facteurs imprévisibles, fondée que sur un développement d'industries extractives et de transformation, nécessitera également la formation d'ouvriers, cadres de maîtrise et ingénieurs mais assurément en nombre assez réduit.

3° Le développement des échanges, favorisé par une production accrue et aidé par la situation géographique exceptionnelle de la Tunisie, permet d'envisager avec faveur un accroissement de l'enseignement commercial sous toutes ses formes (comptabilité, sténodactylographie, secrétariat, enseignement commercial plus élevé, etc.).

4° Enfin, les écoles professionnelles devront continuer à faire une place à l'artisanat, masculin et féminin, aussi bien pour des raisons économiques que pour des considérations traditionnelles, fort vivaces dans tout le pays.

La réalisation de ces objectifs se présente avec des caractères différents selon qu'il s'agit d'adolescents ou d'adultes. La formation des premiers ressortit à l'enseignement technique et professionnel proprement dit, cependant que l'éducation ou la rééducation des adultes peut se faire dans des centres de formation accélérée. Une prévision plus lointaine est nécessaire pour les adolescents; elle est beaucoup moindre pour les autres et leur utilisation est plus immédiate.

VI — LA PREPARATION DES ELITES

Un plan d'éducation des masses ne peut se concevoir, — et les adaptations temporaires ou durables qui peuvent caractériser les étapes de sa réalisation par rapport au régime d'enseignement d'un pays européen ne sauraient se légitimer, — s'il ne s'inspirait également du souci de préparer largement et complètement les élites et d'ouvrir équitablement aux mieux doués la culture la plus haute.

Il est certain que cette culture, pour les élites tunisiennes doit, pour être à la fois harmonieuse et efficace, faire appel à la fois à la civilisation arabe et musulmane et aux conceptions françaises et occidentales. La Tunisie ne saurait se priver des ressources spirituelles et matérielles qu'offre à ses étudiants d'enseignement supérieur l'Université française. Il n'est pas moins utile pour elle de donner à sa jeunesse les moyens de faire, à Tunis, des études profitables et de participer ultérieurement, grâce à des installations locales, à l'effort nécessaire dans les divers domaines de la recherche.

La Tunisie pourra ainsi remplir la mission culturelle que sa position géographique autant que le goût de ses fils pour la science et l'étude lui assignent entre l'Orient et l'Occident.

Il n'est pas possible encore de tracer le plan complet de l'édifice que constituera, de la base au sommet, l'enseignement tunisien, mais l'on ne saurait passer sous silence les exigences qu'impose pour l'avenir la préparation des élites nombreuses et diverses que fournira au pays l'extension de l'instruction.

VII — PREMIERS OBJECTIFS — LE PLAN 1949-53

Une simple énumération des mesures à appliquer durant la première période quinquennale du plan suffit à marquer la conclusion de cette étude qui ne constitue qu'une première ébauche à compléter dans ses données, à vérifier dans son orientation, à enrichir d'une indispensable documentation.

1° — *Education de base*

Augmentation des effectifs de l'enseignement primaire de :

16.000 élèves en	1950
16.000 —	1951
16.000 —	1952
16.000 —	1953

dont la population agglomérée :

13.000 élèves en	1950
13.000 —	1951
13.000 —	1952
13.000 —	1953

et dans la population éparsé :

3.000 élèves en	1950
3.000 —	1951
3.000 —	1952
3.000 —	1953

2° — *Formation et recrutement de :*

400 instituteurs et institutrices en	1950
400 — — —	1951
400 — — —	1952
400 — — —	1953

ce qui entraînera la création d'une nouvelle Ecole Normale.

3° — *Accroissement des effectifs de l'enseignement technique et professionnel*

Création de nouveaux établissements et agrandissements des établissements actuels.

4° *Accroissement d'environ 2.000 élèves des établissements secondaires*, ce qui aboutit à l'ouverture de 1949 à 1953 de deux établissements nouveaux.

5° *Amorce de la construction de l'Institut des Hautes Etudes de Tunisie*, actuellement installé dans un immeuble déjà insuffisant,